

ENTPE

INTERROGATION SUR TABLE

VENDREDI 16 OCTOBRE 2009

Répondez aux questions suivantes :

- 1) Définissez les critères de la déconcentration et les limites de la décentralisation
- 2) Définissez le contrôle de constitutionnalité des lois en France
- 3) Quels sont les pouvoirs du Président de la République sous la Vème République
- 4) Définissez et expliquez le conseil de l'Union Européenne

17
10

Institutions publiques

Question 1. Critères de la déconcentration :

- ① La déconcentration est une modalité du pouvoir centralisé, il s'agit d'une délégation de pouvoir à une autorité locale,
- ② en France, le préfet est une de ces autorités. Il n'a cependant aucune autonomie, selon la phrase de J. F. Granier "c'est le même moule qui grappe, on a simplement réduit la marche".

Les avantages de la déconcentration sont de désengorger les bureaux gouvernementaux, d'avoir des décisions mieux adaptées aux problèmes locaux grâce à une légère liberté décisionnelle des préfets, et d'avoir une meilleure circulation de l'information entre le pouvoir central et les collectivités territoriales et les administrés.

Limites de la décentralisation :

La décentralisation est un mode d'organisation

- ① qui passe par des collectivités territoriales (ayant une ^{TO} personne morale, et soumise à élection), il s'agit d'un transfert de compétence, d'un transfert de l'exécution, d'une libre administration avec autonomie locale des collectivités territoriales, avec une suppression de la hiérarchie du préfet. Cependant la libre administration

- ① est limitée par le contrôle de légalité. En effet les textes réglementaires que peuvent rédiger les collectivités territoriales sont soumis au contrôle du préfet après notification et publication du texte, et après transmission en préfecture, c'est à dire au moment où ils deviennent exécutoires de plein droit. à ce moment là, le préfet a 3 moyens d'action contre un texte, soit il peut faire un déferé préfectoral auprès du Tribunal administratif demandant le retrait ou l'annulation de l'acte, soit il peut adresser un courrier au pouvoir local ayant promulgué le texte en lui demandant de le mettre en conformité, soit il peut faire une mise en demeure lorsqu'il s'agit du vote du budget d'une collectivité territoriale.

Question 6: Le contrôle de la constitutionnalité des lois en France.

En France, le contrôle de la constitutionnalité des lois

- ① se fait à priori, entre le vote de la loi et sa promulgation, et il peut se faire aussi a posteriori, après l'entrée en vigueur de la loi, depuis la révision de la constitution des 28.7.2008.

Ce contrôle est effectué par le conseil constitutionnel,

- ① instance composée de 9 membres nommés par tiers par (3 membres) le président de la République, le Président de l'Assemblée Nationale(s) et le Président du Sénat(s) plus 4 membres de plein droit qui sont les anciens présidents de la République.
(Valéry Giscard d'Estaing & Jacques Chirac)

Le mandat des 3 membres nommés est de 9 ans.

Le conseil constitutionnel contrôle les lois organiques de

- ① l'Etat - même mais doit être saisi pour contrôler les autres lois.

0,5 Cette saisine peut être faite par le président de la République sur proposition du premier ministre ou du parlement, et depuis 1974 par 60 députés ou 60 sénateurs. *ex le Tribunal de l'A-1, Tribunal de Saïat.*

- ① Si le conseil constitutionnel juge qu'une loi est inconstitutionnelle, elle ne peut pas être promulguée. Le conseil constitutionnel est aussi le juge des élections présidentielles ou législatives.

Question 3. Les pouvoirs du président de la République sous la

V^{ème} République.

- ① Le chef de l'Etat est la "clé de route" des institutions de la V^{ème} République, telle est la qualification de Michel Debré par le général de Gaulle lors de son discours à Bayeux et dont les idées furent reprises dans la constitution de 1958.

Le chef de l'Etat a un pouvoir exécutif fort, c'est lui qui donne l'impulsion politique à la nation, il est le 1^{er} acteur du jeu politique.

Il possède 3 attributions :

- 0,5 . pouvoir politique : il nomme le 1^{er} ministre
il préside le conseil des ministres

0,5 • pouvoir exécutif : Il promulgue les lois
Il nomme aux emplois civils et militaires

0,5 • pouvoir diplomatique et militaire : Il négocie et ratifie les traités
Il est le chef des armées

0,5 • pouvoir constitutionnel : Il veille au respect de la constitution

• pouvoir judiciaire : Il a le pouvoir de gracier des condamnés

Il a aussi des pouvoirs propres, sans contrepartie, ce qui

est une grande évolution de la II^e République, comme par exemple

① de nommer le 1^{er} ministre, d'établir un référendum ou de dissoudre
l'Assemblée Nationale.

Question 4: Le conseil de l'Union Européenne

0,5 Le conseil de l'Union Européenne siège à Bruxelles,

il est composé des ministres des gouvernements des

① états membres qui y participent selon l'ordre du jour
(c'est-à-dire, ce les, ministre concerné qui s'y rend).

Sa présidence est une présidence tournante de 6 mois

① assurée à tour de rôle par le ministre des Affaires Étrangères
de chaque État membre.

Il a un rôle de coopération avec le parlement sur le
vote du budget, il donne les grandes orientations politiques
économiques et sociales, l'impulsion politique.

① Il assure aussi la coordination avec les actions de
la communauté européenne.